ⵜⴰⴳⵍⴷⵉⵜ ⵍⵎⴰⵖⵔⵉⴱ
ⵜⴰⵎⴰⵡⴰⵙⵜ ⵏ ⵜⴼⵍⵍⴰⵃⵜ ⴷ ⵜⴳⵎⵔⵜ ⵜⴰⵢⵍⴰⵏⵜ
ⴷ ⵜⴳⵎⵉ ⵜⴰⴼⴰⵔⴰⵏⵜ ⴷ ⵡⴰⵎⴰⵏ ⴷ ⵜⴰⴳⴰⵏⵉⵏ
ⵜⵉⵎⵉⵔⵉⵜ ⵏ ⵓⵡⴰⵏⴽ ⵉⵜⵜⵓⵙⵎⴰⴳⵍⵏ ⵙ ⵜⴳⵎⵔⵜ ⵜⴰⵢⵍⴰⵏⵜ

المملكة المغربية
وزارة الفلاحة والصيد البحري
والتنمية القروية والمياه والغابات
كتابة الدولة المكلفة بالصيد البحري

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Secrétariat d'Etat Chargé de la Pêche Maritime

INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHES MARITIMES DE SAFI

معهد تكنولوجيا الصيد البحري
بآسفي

N°16/2026

AVIS D'ACHAT SUR BON DE COMMANDE

Le directeur de l'Institut de Technologie des Pêches Maritimes de Safi; sous ordonnateur ; procède par bon de commande aux prestations objet du présent avis ; en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2.22.431du 08/03/2023, relatif au marchés publics et Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

OBJET DE LA PRESTATION : Entretien et maintenance des espaces vert de l'ITPM de Safi qui s'étend sur une superficie de 5 hectares, le jardin s'étale sur une superficie de 3 hectares environ. Le planning des travaux sera établi en concertation avec l'administration en fonction des saisons et périodes de jardinage.

Le jardin est constitué

- D'espaces de gazon, de palmiers, oliviers, et autres arbres
- D'espaces d'herbes et plantes sauvages.

Les travaux de jardinage doivent être exécuté d'une façon continue selon le plan établi par l'administration

Le prestataire doit s'engager à respecter les clauses en annexe notamment : les moyens humains et matériels nécessaire pour effectuer des travaux de jardinage

CONSISTANCE DE LA PRESTATION

N°	DESIGNATION	UNITE DE MESURE	QUANTITE
01	**Taille et élagage des arbres et arbustes (3 fois par semaine)** • **Description :** ○ Taille des haies, des arbustes et des arbres pour éviter l'encombrement et encourager une bonne ramification. ○ Suppression des branches mortes, malades ou endommagées pour améliorer la circulation de l'air et la pénétration de la lumière.	F	1
02	**Entretien du gazon et espace vert (3 fois par semaine)** • **Description :** ○ **Tonte régulière** pour éviter que le gazon ne devienne trop haut et pour stimuler la repousse. ○ **Aération du sol** pour permettre aux racines de respirer et d'absorber plus d'eau et de nutriments. ○ **Réparation des zones endommagées** : engazonnement des zones vides ○ **Arrosage**	F	1

03	**Coupe des herbes, plantes sauvages et évacuation à l'extérieur** • **Description :** ○ Coupe des herbes et plantes sauvages à l'aide de sécateur ou cisaille ou autre. ○ Coupe à la racine près du sol ○ Enlever les plantes et herbes sauvages. ○ Evacuer les déchets à la décharge publique	F	1

LIEU DE PRESTATION : ITPM de Safi

DÉLAI D'EXÉCUTIONS : à compter du lendemain de la notification du maitre d'ouvrage jusqu'au 15/10/2026.

DATE ET HEURE LIMITES DE RÉCEPTION DES DEVIS DES CONCURRENTS : 08/05/2026 à 12 H 00
LES OFFRE RETENUS SERONT ÉVALUES SUR LA BASE DE L'OFFRE LA MOINNS-DISANTE.

Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.
Les offres retenues seront évaluées sur la base de l'offre la moins-disante.

UN CAHIER DE CHARGE EST ANNEXE AU PRESENT AVIS D'ACHAT

- Les sociétés ayant reçues l'invitation sont tenues de constituer une caution d'un montant de Deux Mille (2000) dirhams dans un délais de 48 heures et envoyer une copie à l'adresse email suivante : itpm.safi2024@gmail.com et ce avant la confirmation, à défaut l'offre sera écartée.

Cette caution doit mentionner : le maître d'ouvrage, le numéro et l'objet de l'avis d'achat.

- Le concurrent retenu doit présenter physiquement l'original de la dite caution avant le démarrage des travaux.

- La caution reste acquise par le maître d'ouvrage si l'attributaire désiste au cours d'exécution du BC ou ne réalise pas les travaux dans les délais impartis ;

- La caution bancaire est restituée à la suite d'une mainlevée par le maître d'ouvrage dés constations de service fait.

-Toute société qui ne fournit pas la caution dans les délais sera écartée.

Le Directeur de l'Institut de Technologie des Pêches Maritimes de SAFI
Signé : Driss ATTAS

Institut de Technologie des Pêches Maritimes SAFI

ⵜⴰⴳⵍⴷⵉⵜ ⵍⵎⴰⵖⵔⵉⴱ
ⵜⴰⵎⴰⵡⴰⵙⵜ ⵏ ⵜⵣⵍⵍⴰⵃⵜ ⴷ ⵜⴳⵎⵔⵜ ⵜⴰⵢⵍⴰⵏⵜ
ⴷ ⵜⴳⵎⵉ ⵜⴰⴼⴰⵔⴰⵏⵜ ⴷ ⵡⴰⵎⴰⵏ ⴷ ⵜⴰⴳⴰⵏⵉⵏ
ⵜⵉⵎⵉⵔⵉⵜ ⵏ ⵓⵡⴰⵏⴽ ⵉⵜⵜⵓⵙⵎⴰⴳⵍ ⵙ ⵜⴳⵎⵔⵜ ⵜⴰⵢⵍⴰⵏⵜ

المملكة المغربية
وزارة الفلاحة والصيد البحري
والتنمية القروية والمياه والغابات
كتابة الدولة المكلفة بالصيد البحري

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Secrétariat d'Etat Chargé de la Pêche Maritime

INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHES MARITIMES DE SAFI

معهد تكنولوجيا الصيد البحري
بأسفي

CAHIER DE CHARGE

L'TPM de Safi s'étend sur une superficie de 5 hectares le jardin lui s'étale sur une superficie de 3 hectares environ.

Le planning des travaux sera établi en concertation avec l'administration en fonction des saisons et périodes de jardinage.

Le jardin est constitué

- D'espaces de gazon, de palmiers, oliviers, et autres arbres
- D'espaces d'herbes set plantes sauvages.

Taille et élagage des arbres et arbustes (3 fois par semaine)

- **Objectif :** Maintenir la santé des végétaux, améliorer leur forme et favoriser une croissance harmonieuse.
- **Description :**
  - Taille des haies, des arbustes et des arbres pour éviter l'encombrement et encourager une bonne ramification.
  - Suppression des branches mortes, malades ou endommagées pour améliorer la circulation de l'air et la pénétration de la lumière.

Entretien du gazon et espace vert (3 fois par semaine)

- **Objectif :** Maintenir un gazon sain et verdoyant tout au long de l'année.
- **Description :**
  - **Tonte régulière** pour éviter que le gazon ne devienne trop haut et pour stimuler la repousse.
  - **Aération du sol** pour permettre aux racines de respirer et d'absorber plus d'eau et de nutriments.
  - **Réparation des zones endommagées** : engazonnement des zones vides
  - **Arrosage**

Coupe des herbes, plantes sauvages et évacuation à l'extérieur

- **Description :**
  - Coupe des herbes et plantes sauvages à l'aide de sécateur ou cisaille ou autre.
  - Coupe à la racine près du sol
  - Enlever les plantes et herbes sauvages.
  - Evacuer les déchets à la décharge publique

Les moyens humains et matériels nécessaire pour effectuer des travaux de jardinage

1. Matériel de plantation et entretien des plantes

- **Pelles et truelles** : Pour creuser des trous de plantation, retourner la terre, ou planter des végétaux.
- **Serfouette** ou **Griffe de jardinage** : Pour ameublir le sol, enlever les mauvaises herbes et aérer la terre.
- **Râteau** : Pour niveler la terre, enlever les cailloux et autres débris
- **Arrosoir** : Pour arroser les plantes manuellement, particulièrement
- **Tuyau d'arrosage** : Utile pour arroser de grandes surfaces

2. Matériel de taille et d'élagage

- **Sécateur, Ciseaux de jardinage, Scie à élaguer** : Pour tailler, couper les branches des arbres, arbustes ou plantes vivaces, palmiers.
- **Taille-haie électrique** : Pour tailler et entretenir les haies de manière uniforme.
- **Scie à main ou tronçonneuse** : Pour l'élagage d'arbres de grande taille

3. Matériel pour l'entretien du gazon

- **Tondeuse à gazon** : Indispensable pour couper régulièrement le gazon et maintenir une pelouse bien soignée.
- **Aérateur de pelouse** : Permet d'aérer le sol, ce qui améliore l'absorption d'eau et de nutriments par les racines.

4. Matériel de désherbage

- **Binette** : Utile pour couper et enlever les mauvaises herbes à la surface du sol.

5. Matériel pour l'aménagement paysager

- **Brouette** : Pour transporter des matériaux comme la terre, le compost, le sable ou les outils.
- **Ciseaux à haie** : Pour couper des haies et arbustes de manière précise.

6. Matériel de protection et sécurité

- **Gants de jardinage, Bottes de jardinage, Chapeau ou casquette, Lunettes de sécurité, Masque anti-poussière**

7. Moyens humains

- Le fournisseur est tenu de fournir à sa charge des agents qualifiés suffisant en nombre pour couvrir toute la superficie du jardin